

Image not found or type unknown



location atelier et commerce

Par **llorca**, le **03/05/2025 à 06:59**

bonjour rnrn rnrnje loue a une entreprise un terrain de 1000 m² avec un bureau rnrn Mon locataire a réalisé sans mon autorisation, ni permis de construire un bâtiment de 50 m² rnrn puis je le faire démonter , quels sont mes recours rnrn serge

Par **amajuris**, le **03/05/2025 à 10:07**

bonjour, rnrn une construction sans permis de construire concerne votre mairie, c'est donc elle que vous devez informer de cette situation. rnrn salutations